



**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
DESTINE AUX PARENTS**

PLAINES DE VACANCES

TABLE DES MATIERES

I)	I.M.A.J.E., c'est qui ?	3
II)	Des plaines de vacances, pour qui ?	3
III)	Procédure d'inscription	3
IV)	Prix et modalités de paiement	4
V)	Santé	4
VI)	Horaire	5
VII)	Fin des activités	5
VIII)	Repas et collations	5
IX)	Effets personnels	5
X)	Documents divers	6
XI)	Assurances	6
XII)	Contact et informations complémentaires.....	6

Règlement à l'attention des parents pour les plaines de vacances organisées par I.M.A.J.E.

I) I.M.A.J.E., c'est qui ?

L'I.M.A.J.E. (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants) a été créée à l'initiative de la Province de Namur en octobre 1990 en partenariat avec le privé (Asbl) ou le public (CPAS et Communes).

I.M.A.J.E. a pour mission l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées en fonction de la demande de chacun.

L'accueil des enfants, en extrascolaire, est assuré par des éducateurs encadrés par des coordinateurs extrascolaires. Le projet de ces équipes est de susciter la créativité, l'éveil des sens et l'épanouissement de chaque enfant.

II) Des plaines de vacances, pour qui ?

Les plaines de vacances sont organisées pendant les congés scolaires, par semaine complète (exception faite des jours fériés) pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans. Elles sont organisées, en fonction des demandes et des besoins des affiliés de l'Intercommunale.

Une thématique est choisie et annoncée pour chaque semaine de stage. En lien avec ce thème, les éducateurs proposent des activités ludiques et variées qui mettent l'accent sur le respect du bien-être de l'enfant, l'amusement et l'épanouissement.

Les activités proposées respectent les besoins affectifs et physiques des enfants : jeux en petits groupes, respect du rythme des enfants, respect des normes d'encadrement, et plus largement, respect du Code de qualité de l'accueil.

III) Procédure d'inscription

Pour inscrire un enfant à une plaine de vacances, complétez le formulaire d'inscription relatif à la période de vacances. Celui-ci est disponible sur le site internet d'I.M.A.J.E. (www.imaje-interco.be) ou à la demande par mail (contact@imaje-interco.be) ou téléphone (081/249089).

Renvoyez, avant la date limite d'inscription, le formulaire et la fiche de santé complétés à I.M.A.J.E. par mail (contact@imaje-interco.be), par fax (081/409161) ou par courrier. Celui-ci peut également être déposé dans une de nos structures d'accueil extrascolaire jusqu'à la date limite d'inscription. Les inscriptions, sur la structure, le premier jour de la semaine de stages ne sont possibles que dans la limite des places disponibles.

Le paiement doit être effectué sur le compte d'I.M.A.J.E. (n° BE73 3631 5971 2560) préalablement à la période de stage. Lors du virement, indiquez la communication suivante : **CODE 49902 + LIEU DE STAGE + DATE + NOM/PRENOM DE L'ENFANT.**

Le paiement anticipatif nous permet de limiter le nombre de désistements de dernière minute qui nuisent au bon fonctionnement des plaines et qui empêchent certains parents d'inscrire leurs enfants à nos activités.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée, par email, dans la semaine qui suit la réception des documents. Si tel n'est pas le cas, prenez contact avec les services d'Imaje pour vous assurer que l'inscription est bien prise en compte.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif « Enfants à charge », nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer, lors de l'inscription, une composition de ménage.

IV) Prix et modalités de paiement

Le prix est indiqué, pour chaque période, sur la fiche d'inscription. Dans le souci de rester accessible à tous, I.M.A.J.E. pratique des prix décents. Des modalités de paiement particulières peuvent, en outre, être demandées au service comptabilité.

Un remboursement du prix du stage pourra être demandé, par écrit (courrier ou email) :

- Jusqu'à la date limite d'inscription, sans indemnité
- Jusqu'à une semaine après la fin du stage, uniquement sur base d'un certificat médical ou moyennant un courrier justifiant d'un cas de force majeure.

V) Santé

Pour chaque inscription à un stage, I.M.A.J.E vous demande de transmettre, en même temps que la fiche d'inscription, une « **fiche de santé** » reprenant les informations essentielles sur la santé de votre enfant. I.M.A.J.E se réserve le droit d'annuler une inscription pour laquelle elle ne serait pas en possession de ces documents. La fiche de santé est téléchargeable sur le site internet d'I.M.A.J.E (www.imaje-interco.be) ou disponible sur simple demande.

Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs d'I.M.A.J.E. et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ses données et celles de ses enfants et de les modifier à tout moment.

Ces documents, dûment complétés et signés, doivent impérativement être en possession des éducateurs au plus tard le premier jour de plaine. I.M.A.J.E. se réserve le droit de refuser l'accès au stage d'un enfant dont le dossier ne serait pas complet.

En cas d'urgence, et dans l'impossibilité de contacter les personnes renseignées sur la fiche santé, celles-ci autorisent I.M.A.J.E. et/ou le personnel médical à prendre toute mesure concernant l'enfant s'avérant nécessaire.

Nous attirons votre attention sur le fait **qu'aucun** médicament ne pourra être administré sans attestation médicale. Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, vous en serez informés rapidement afin de prendre les dispositions nécessaires.

VI) Horaire

L'enfant est inscrit pour une semaine complète d'activités qui se déroulent, tous les jours, de 9h00 à 16h00 (exception faite des jours fériés et des jours de fermeture d'I.M.A.J.E.). Une garderie, comprise dans le prix, est organisée de 7h00 à 9h00 le matin et de 16h00 à 18h00 le soir.

Attention : avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en « horaire atypique » qui doit être justifié, lors de l'inscription, par une attestation de l'employeur de chacun des parents.

VII) Fin des activités

Seuls les parents sont autorisés à reprendre leur enfant, **après avoir signé** le registre des présences auprès des éducateurs. En cas de séparation du couple, les deux parents ont le droit de reprendre l'enfant, sauf avis spécifique de justice. La copie du jugement doit dès lors nous être fournie.

Aucun enfant n'est autorisé à repartir seul au terme des activités, à moins qu'une demande écrite n'ait été communiquée aux éducateurs.

Dans tous les autres cas, les parents doivent remettre aux éducateurs une procuration, signée, mentionnant le nom des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

VIII) Repas et collations

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Votre enfant doit apporter son pique-nique du midi, des collations et des boissons en suffisance.

IX) Effets personnels

Pour la semaine de stage, nous vous conseillons de prévoir :

- une tenue décontractée
- de la crème solaire et une casquette si le temps le requiert
- des vêtements de change pour les plus petits
- « doudou », « tétine » et couverture si votre enfant fait la sieste
- un tablier (ou vieille chemise) pour les activités créatives
- chaussures adaptées aux activités

Nous vous suggérons, par ailleurs, d'indiquer le nom de votre enfant dans tous ses effets personnels.

La présence sur le lieu de plaine de GSM, PSP, MP3,... est formellement interdite. I.M.A.J.E. décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ce matériel.

X) Documents divers

Les attestations relatives à une intervention par votre mutuelle, votre employeur ou tout autre organisme sont à adresser par courrier ou par mail au service comptabilité d'Imaje (beatrice.bouillon@imaje-interco.be).

Une attestation de déductibilité fiscale vous sera adressée, à la fin de l'année au cours de laquelle les stages ont eu lieu, sous réserve du paiement intégral des frais de participation.

XI) Assurances

I.M.A.J.E. a contracté toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d'infrastructure. Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l'établissement, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence du milieu d'accueil.

Le service décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels des enfants (vêtements, maxi cosy, sacs, poussettes, ...)

XII) Contact et informations complémentaires

Pour toute question ou information complémentaire, le service extrascolaire d'I.M.A.J.E. se tient à votre disposition aux numéros suivants :

Coordinateurs extrascolaires I.M.A.J.E. :

- Nathalie VANDELOISE au 0476/21.08.07 – nathalie.vandeloise@imaje.-interco.be

Service extrascolaire I.M.A.J.E.:

- 081/249089 (pendant les heures de bureau)

Numéro général :

- 081409160

Dans le souci d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons, en tant que parent, à être acteur de ce projet et à être le relai du vécu de votre enfant au sein de nos structures. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.